

# Formation Devenir membre actif du CSE - premier mandat

Durée : 5 jours

## Objectifs :

- Comprendre le rôle du CSE.
- Maîtriser le fonctionnement pratique du CSE.
- Acquérir le vocabulaire comptable, financier et juridique
- Apprécier la situation économique et l'environnement de l'entreprise
- Connaître et utiliser les moyens d'action du CSE.
- Mettre en place une démarche performante de santé, sécurité et Qualité de Vie au Travail.

## Personnel visé :

Membres élus du CSE

## Prérequis :

Aucune connaissance préalable n'est requise pour cette formation

## Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Expérimentations pratiques, études de cas
- Réflexion en groupe
- Jeux de rôles

## PROGRAMME

### Jour 1 :

#### Matin

- Introduction au CSE
- Les différents périmètres de mise en place du CSE
- Durée et fin de mandat
- L'organisation d'élections partielles
- La protection de ses membres
- Les représentants de proximité

#### Après-midi

- Composition du CSE et rôles respectifs de ses membres
- Le CSE : une instance tripartite
- Le Président et ses collaborateurs
- Les titulaires et suppléants
- Nombre de membres au CSE et nombre d'heures de délégation
- Le remplacement du titulaire absent
- Le représentant syndical au CSE
- Le bureau du CSE
- Les représentants au conseil d'administration/de surveillance
- Les représentants aux Assemblées générales
- CSE central et CSE d'établissements : composition et fonctionnement

### Jour 2 :

#### Matin

- Les moyens du CSE
- Une personne morale dotée de la personnalité civile
- Les heures de délégation
- Les déplacements
- Les droits à la formation des membres du CSE
- Le local et les panneaux du CSE
- Les budgets du CSE
- Les obligations comptables

#### Après-midi

- Les commissions du CSE
- Les commissions du CSE
- La commission SSCT
- La commission des marchés

### Jour 3 :

#### Matin

- De l'ordre du jour à la diffusion du PV
- La fréquence des réunions du CSE
- Le recours à la visioconférence
- Ordre du jour et convocation
- L'enregistrement des débats et la sténographie
- Le vote en réunion plénière
- Le procès-verbal
- L'obligation de discréetion
- Le règlement intérieur du CSE

## PROGRAMME UITE

### Après-midi

- Les réclamations individuelles et collectives
- L'objet de ces réclamations
- La formulation de ces réclamations
- Le droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Le bilan comptable
- Les mécanismes de restructuration de l'entreprise

### Jour 4 :

#### Matin

- Les attributions dans le domaine de la Sécurité et des Conditions de Travail
- Les attributions générales du CSE
- Les inspections du CSE
- Les enquêtes du CSE
- Alerte en cas de danger grave et imminent
- Le recours aux experts

#### Après-midi

- Les attributions économiques et professionnelles
- L'obligation d'information ou de consultation : les distinctions
- Les délais en cas de consultation
- La possibilité de saisir le juge
- La base de données économiques et sociales

### Jour 5 :

#### Matin

- Les consultations récurrentes du CSE
- Les consultations ponctuelles du CSE
- Les droits à expertises
- Les autres experts auxquels le CSE peut recourir
- Alerte en cas d'utilisation non conforme du CICE
- Droit d'alerte économique
- Droit d'alerte sociale
- Subsidiarité du CSE Central à l'égard des CSE d'établissement

#### Après-midi

- Les activités sociales et culturelles
- Définition des activités sociales et culturelles
- Exemples d'activités sociales et culturelles
- Focus sur les bons d'achat et cadeaux en nature
- Focus sur les chèques vacances et les chèques culture
- Précisions sur l'URSSAF